

## **FINAL Rev.1**

### **20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA Genève, Suisse, 25-27 juin 2007**

#### **Décisions, Recommandations et Conclusions**

*Rappelant* que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien.

#### **Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**

1. *Adopte* l'ordre du jour.

#### **Point 1.2 de l'ordre du jour : Election des membres du bureau**

2.1 *Elit* la Thaïlande Président, les Etats-Unis d'Amérique Vice-président et le Sénégal Rapporteur ;

2.2 *Note* la composition de la délégation des ONG pour 2008.

#### **Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen des rapports des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> réunions**

3. *Adopte* les rapports des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

#### **Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**

4. *Prend acte avec satisfaction* du Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants.

#### **Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

5. Prenant acte des principales tendances de l'épidémie, de son impact et de la riposte, y compris les initiatives et réalisations clés de l'ONUSIDA au cours des six derniers mois, telles que résumées dans le Rapport annuel et Rapport du Directeur exécutif, le Conseil de Coordination du Programme :

5.1 *Demande* qu'une évaluation indépendante de l'ONUSIDA soit effectuée afin de juger des priorités, de déterminer comment mettre à profit les réalisations et comprendre de quelle manière l'ONUSIDA peut jouer un rôle plus efficace à l'avenir dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le VIH/sida et *demande* que le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, en accord avec les membres du Conseil, élabore les modalités, les mécanismes et le mandat de cette évaluation indépendante et les soumette à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme pour approbation ;

5.2 *Demande* une évaluation indépendante, s'appuyant sur les études disponibles, en concertation avec l'ONUSIDA, les partenaires nationaux, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires, pour examiner et évaluer la durabilité du financement de la lutte contre le VIH/sida, et de préparer ceci pour examen lors de la 22<sup>e</sup> réunion du CCP ; et

5.3 Reconnaissant le travail que fait l'ONUSIDA eu égard à une note d'orientation sur le VIH et le commerce du sexe, *recommande* que l'ONUSIDA poursuive ses consultations avec les parties prenantes concernées, y compris les groupes touchés, pour élaborer cette note.

#### **Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG**

6. *Prend acte* du Rapport du représentant des ONG et *adopte* la recommandation ci-après qu'il contient :

6.1 Demander à l'ONUSIDA et aux donateurs de soutenir les politiques et les programmes de ressources qui permettraient de répondre à la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, et demander aux gouvernements d'intégrer cette composante dans leurs programmes nationaux de lutte contre le sida.

#### **Point 2 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier**

7.1 *Approuve* les stratégies et approches figurant dans le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 ;

7.2 *Approuve* le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et la répartition proposée des ressources comme suit : US\$ 135 millions à partager entre les dix Coparrainants, US\$ 182 millions pour le Secrétariat de l'ONUSIDA, US\$ 147 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions de provision pour les dépenses imprévues liées au Budget-plan de travail intégré ;

7.3 *Prie instamment* tous les pays de financer pleinement le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 conformément au principe du partage des fardeaux ;

7.4 *Approuve* la création d'un examen à mi-parcours du Budget-plan de travail intégré pour en accroître la flexibilité comme indiqué au paragraphe 41 du document y afférent<sup>1</sup> ;

7.5 Prenant note des budgets de base et supplémentaires prévus des Coparrainants et des ressources mondiales/régionales comme énoncés dans le BPTI 2008-2009, et prenant note de ce que les Coparrainants lèveront également quelque US\$ 1,9 milliard supplémentaire qu'ils utiliseront à l'échelon des pays, *demande* une plus grande transparence concernant ces flux de ressources moyennant un rapport à la réunion de juin 2009 du Conseil de Coordination du

<sup>1</sup> Le paragraphe 41 comprend le texte pertinent suivant : « Un examen de mi-exercice du Budget-plan de travail intégré sera réalisé à l'issue de la première année de l'exercice biennal. L'examen sera coordonné par le Secrétariat et tiendra compte des développements intervenus depuis l'approbation du BPTI par le Conseil de Coordination du Programme, notamment de l'émergence de problèmes prioritaires, des mobilisations de fonds effectives et prévues, et de la mise en œuvre des actions. »

Programme sur les dépenses consacrées à l'appui des ripostes nationales contre le VIH/sida dans les pays participant au projet pilote « Une seule ONU » ;

7.6 *Recommande* que l'ONUSIDA intègre dans le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance des indicateurs permettant d'estimer la mesure dans laquelle l'action de l'ONUSIDA contribue à renforcer les initiatives du projet pilote « Une seule ONU » ;

7.7 *Recommande* que l'ONUSIDA apporte davantage d'éclaircissements concernant la répartition des tâches, conformément aux actions y afférentes qui figurent dans le Rapport d'évaluation de la Cellule mondiale de réflexion, en démontrant dans l'examen à mi-parcours du Budget-plan de travail intégré le caractère complémentaire des activités des institutions lorsqu'elles appuient les ripostes nationales ou qu'elles œuvrent en vue des mêmes résultats ;

7.8 *Approuve* l'autorité conférée au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'augmenter ou de diminuer les fonds de 10 % au maximum entre les effets directs principaux du Budget-plan de travail intégré sous réserve des conditions stipulées au paragraphe 41 du document sur le Budget-plan de travail intégré<sup>2</sup> ;

7.9 *Décide* que le Directeur exécutif sera autorisé à programmer et décaisser des fonds reçus par le biais des contributions à un niveau supérieur à celui du Budget-plan de travail intégré approuvé, sous réserve des conditions suivantes :

- a. Les montants qui seront programmés et décaissés au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif ne dépasseront pas 10% du budget approuvé ;
- b. Les fonds ne seront utilisés que pour des activités dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre stratégique ou pour des investissements dans les effets directs principaux et les produits clés figurant dans le Budget-plan de travail intégré ou pour appuyer ceux-ci ;
- c. Le Directeur exécutif soumettra sa proposition d'utilisation des fonds à tous les membres du Conseil de Coordination du Programme, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil, qui s'assurera de sa conformité avec les critères ci-dessus. Toute proposition sera considérée comme approuvée si aucune objection n'est présentée par écrit au Bureau dans les 14 jours suivant la date de notification de la proposition;
- d. L'utilisation des fonds au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif sera communiquée au Conseil de Coordination du Programme à sa 22<sup>ème</sup> session;
- e. Le Conseil de Coordination du Programme examinera les résultats de la pratique de cette méthode à la fin d'une période de trois ans.

7.10 *Prend acte* des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2006-2007 et la mise à jour financière au 30 avril 2007 ;

7.11 *Engage* les gouvernements donateurs et autres à débloquer dès que possible leurs contributions en faveur du Budget-Plan de travail intégré 2008-2009, s'ils ne l'ont pas déjà fait ;

---

<sup>2</sup> Le paragraphe 41 contient le texte pertinent suivant : « Le Directeur exécutif peut augmenter ou diminuer les ressources entre les effets directs principaux, sous réserve des conditions suivantes :

- a. les transferts peuvent représenter jusqu'à 10 % du montant budgétisé pour l'effet direct principal concerné,
- b. les transferts portant sur plus de 10 % ne peuvent avoir lieu qu'après consultation du Comité des Organismes coparrainants, de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil de Coordination du Programme,
- c. les transferts peuvent avoir lieu dans le cadre de l'examen de mi-exercice ou autrement si le Directeur exécutif considère que c'est nécessaire. »

7.12 *Demande* que le Budget-Plan de travail intégré 2010-2011 établisse des corrélations plus étroites entre investissements et résultats et qu'il soit assorti d'un cadre prospectif de suivi et d'évaluation de la performance pour l'exercice budgétaire ;

7.13 *Demande également* des rapports de situation à mi-parcours sur la mise en œuvre du Budget-Plan de travail intégré et que ces rapports figurent à l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme ;

7.14 *Recommande* que l'ONUSIDA détermine l'efficacité potentielle découlant d'activités plus harmonisées, afin que les ressources ainsi épargnées soient réinvesties dans le programme ;

7.15 *Demande* que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse rapport à la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les arguments qui militent en faveur de passer à un Budget-Plan de travail intégré de quatre ans et sur les incidences de cette action.

### **Point 3.1 de l'ordre du jour : ONUSIDA et réforme des Nations Unies**

8. *Approuve* les recommandations du document « L'ONUSIDA et la réforme des Nations Unies » (document ONUSIDA/PCB(20)/07.12) :

- a. Les efforts consentis actuellement en vue d'améliorer la cohérence doivent s'inspirer de l'expérience de l'ONUSIDA ;
- b. Il importe que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion soient rapidement mises en œuvre et préconisées en tant que contributions à la réforme des Nations Unies ;
- c. L'ONUSIDA doit jouer un rôle essentiel dans les programmes pilotes « Une seule ONU » menés dans les pays ;
- d. L'ONUSIDA doit de toute urgence revoir les mécanismes de responsabilisation et mettre en place des mesures d'incitation pour promouvoir une action et une programmation concertées et la participation aux initiatives pilotes en faveur « d'Une seule ONU » ;
- e. L'intégrité de l'ONUSIDA doit demeurer intacte tout au long de l'expérience pilote du processus de réforme des Nations Unies ; et
- f. L'ONUSIDA doit constamment mettre en évidence sa contribution à l'amélioration de la cohérence au sein des Nations Unies et contribuer pleinement à l'unité dans l'action (Un budget, Un leader, Un plan, Un toit) dans les pays pilotes où il est présent, et soumettre à l'une des réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2008 un rapport détaillé sur sa participation au programme pilote « Une seule ONU » dans les pays.

### **Point 3.2 de l'ordre du jour : Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme**

9. *Prend acte* des Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme et *adopte* les recommandations suivantes y incluses :

9.1 *Approuve* la mise en place d'un dispositif indépendant de communication et de consultation pour renforcer la participation des ONG et faire mieux entendre la voix des ONG au niveau des pays dans le dialogue sur les orientations du Conseil de Coordination du Programme, et *demande* que le dispositif soit appuyé par le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

9.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA d'assurer un soutien financier adéquat pour une application plus poussée des recommandations de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme ;

9.3 *Accepte* de revoir la participation de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme d'ici cinq ans au plus ; et

9.4 *Décide* de traiter, lors de la 22<sup>ème</sup> réunion du CCP, des mécanismes novateurs permettant de renforcer la participation des ONG au Conseil de Coordination du Programme.

**Point 3.3 de l'ordre du jour : Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme**

10. *Décide* que:

a. Les réunions du Conseil de Coordination du Programme comporteront un volet prise de décisions et un volet thématique ;

b. le Secrétariat de l'ONUSIDA donnera, à la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, des précisions sur la forme du volet thématique et sur le besoin éventuel de ressources, y compris la possibilité de permettre à ce volet de devenir une tribune où débattre des politiques, nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris de temps à autre une participation de haut niveau tout en évitant le chevauchement avec des événements de haut niveau en cours ;

c. Les réunions du Conseil de Coordination du Programme se tiendront en principe deux fois l'an. Sachant que la deuxième réunion dans les années impaires ne doit se tenir que s'il y a un besoin réel de le faire et que la situation financière et administrative le permette, le Conseil de Coordination du Programme pourrait décider à la seconde réunion d'une année paire d'annuler la seconde réunion de l'année suivante (année impaire) ;

d. Les partenaires clés seront invités à participer au volet thématique de manière dûment structurée et reconnue. Une discussion constructive et pertinente sur des questions thématiques essentielles doit inclure tous les partenaires concernés tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les personnes vivant avec le VIH et le sida, le secteur privé, les fondations, les chercheurs et le monde universitaire, etc. ;

e. Avant de prendre une décision finale sur les modalités des réunions se tenant ailleurs qu'à Genève, il est demandé au Secrétariat de préparer une analyse approfondie sur la tenue des réunions à Genève et ailleurs et de la présenter à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

f. On étudiera la possibilité de développer davantage les réseaux informels pour faciliter une meilleure interaction d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme à l'autre ;

g. Le système des groupes constitutifs pour les Etats Membres doit être renforcé pour améliorer la qualité de la participation et de la représentation aux réunions du Conseil. Sachant qu'une telle évolution doit venir principalement des Etats Membres, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme jouera un rôle actif à cet égard ;

- h. Le Secrétariat de l'ONUSIDA facilitera aussi l'appui aux groupes constitutifs et renforcera ses activités extra-institutionnelles ;
- i. Le Président veillera activement à garantir une représentation équilibrée au sein du groupe de rédaction ;
- j. Le groupe de rédaction ne se réunira pas d'ordinaire alors que la plénière se déroule ;
- k. Le Budget-Plan de travail intégré sera détaillé davantage de façon à ce qu'il devienne un outil stratégique pour la répartition des responsabilités et autres questions relevant de la gouvernance au sein de l'ONUSIDA, du Secrétariat et des dix Coparrainants. Le BPTI doit comprendre des éléments incitatifs en faveur de l'action et de la collaboration ;
- l. Les fonds alloués aux Coparrainants seront liés à des résultats précis et tout déblocage de fonds sera axé sur les performances. Le Budget-Plan de travail intégré doit identifier clairement les résultats escomptés et les acteurs responsables ;
- m. Les décisions du Conseil de Coordination du Programme indiqueront explicitement et sans ambiguïté les personnes responsables de leur mise en œuvre, ainsi que les délais impartis et les mécanismes convenus de compte-rendu ;
- n. La coordination systématique entre partenaires concernés au niveau des pays doit être renforcée, de même qu'au sein de l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants), avec les autres institutions des Nations Unies et autres partenaires du développement, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi qu'avec les autorités nationales ;
- o. Pour mise en phase avec le processus de l'ECOSOC, les Président/Vice-président doivent être élus pour une année civile, à compter du 1er janvier ;
- p. Il est suggéré de planifier à long terme l'élection des membres du Bureau du Conseil de Coordination du Programme ;
- q. Il conviendrait d'explorer de nouvelles voies pour améliorer et rationaliser la coordination entre l'ECOSOC et le Conseil de Coordination du Programme en ce qui concerne les questions pertinentes, notamment les questions relatives aux élections et à la participation des Coparrainants, dans l'esprit des initiatives en faveur « d'Une seule ONU » ;
- r. En outre :
- on préconisera des débats interactifs plutôt que des déclarations et textes préparés à l'avance ;
  - une liste préliminaire des participants sera diffusée avant les réunions et mise à jour au début et pendant les réunions ; et
  - le Secrétariat organisera plus fréquemment des séances d'information et des consultations ouvertes.

**Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel**

11.1 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, de concert avec les Coparrainants, de mettre au point et d'avaliser un mécanisme de responsabilisation et de compte rendu pour la mise à exécution des recommandations reprises dans le rapport d'évaluation relatif à l'accès universel et de présenter un rapport de situation sur l'utilisation de ce dernier à la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2008 ;

11.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de suivre les progrès sur la voie de l'accès universel en fournissant une évaluation périodique de l'état des plans intégrés mis en place par les pays et du financement de ces plans dans le cadre du suivi annuel de l'épidémie ;

11.3 *Convient* qu'il est nécessaire de disposer dans les pays d'un processus transparent et global pour élaborer et valider les plans nationaux de renforcement en vue de l'accès universel, en faisant fond sur les processus sectoriels en place. Ce processus doit être harmonisé avec le Mécanisme d'examen indépendant du Fonds mondial, sans lui être exclusivement réservé ;

11.4 *Souligne* l'importance d'un appui technique pour la mise en œuvre des stratégies nationales, et appuie les efforts de l'ONUSIDA pour définir plus avant son rôle d'organisme centralisateur, en mettant à profit ses Dispositifs d'appui technique, l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre, la Répartition des tâches et d'autres mécanismes visant à rendre ce processus plus cohérent ;

11.5 *Demande* que, conformément aux principes directeurs concernant la manière d'aborder les questions sexospécifiques, l'ONUSIDA fasse de la promotion de l'égalité des sexes une règle fondamentale pour l'instauration de l'accès universel ;

11.6 *Demande* à l'ONUSIDA de fournir des éclaircissements et de faire mieux connaître l'accès universel, et d'appuyer les processus nationaux qui incluent la société civile, et surtout les populations concernées, pour valider les cibles ambitieuses et globales et les incorporer dans des plans nationaux chiffrés d'ici la fin 2007 ;

11.7 *Demande* à l'ONUSIDA et aux Coparrainants d'agir, en priorité, au niveau national pour aider les gouvernements à harmoniser les directives en matière de prévention de la transmission mère-enfant avec les principes directeurs révisés de l'OMS, et à accorder une attention particulière à l'administration continue d'un traitement aux mères séropositives et aux membres de leur famille ;

11.8 *Demande* à la communauté internationale d'augmenter considérablement le financement des programmes de lutte contre la tuberculose en cohérence avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Partenariat Halte à la tuberculose afin de prévenir une plus grande évolution et propagation de la tuberculose pharmacorésistante, et de consacrer d'importantes ressources supplémentaires pour combler les déficits de longue date de la lutte contre la tuberculose et le VIH dans le monde ;

11.9 *Demande également* à l'ONUSIDA et aux Coparrainants d'agir, en priorité, au niveau national pour aider les gouvernements à augmenter les mesures de prévention du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme concernant le Document d'orientation politique de l'ONUSIDA sur l'intensification de la prévention du VIH.

#### **Point 4.2 de l'ordre du jour : Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques**

12.1 *Invite* les gouvernements, les donateurs et l'ONUSIDA à accroître de manière significative leurs efforts visant à s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, aux actes de violence liés au sexe y compris les sévices physiques et sexuels à l'encontre des femmes, des filles et des garçons, et aux pratiques et normes sociales et culturelles néfastes, qui sont des facteurs majeurs de propagation de l'épidémie de VIH, notamment grâce à un financement accru et mieux coordonné des programmes nationaux et des partenaires de la société civile ;

12.2 *Accueille avec satisfaction* les résultats de l'évaluation de la place réservée aux femmes et *demande* à l'ONUSIDA d'élaborer plus avant et de finaliser le projet de principes directeurs en

accord avec les gouvernements, les donateurs, le système des Nations Unies, les initiatives mondiales de lutte contre le VIH, la société civile et toutes les parties concernées en mettant l'accent sur les mesures concrètes à prendre dans le cadre des ripostes nationales au VIH pour réaliser l'égalité et l'équité des sexes ;

12.3 *Demande* que les principes directeurs finalisés soient présentés au Conseil de Coordination du Programme à sa première réunion de 2008 assortis d'un plan d'action chiffré pour leur diffusion et application à l'échelon pays ;

12.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'intégrer des cibles et indicateurs de l'égalité et de l'équité des sexes dans tous les instrument de planification et d'examen des programmes dont le cadre de suivi et d'évaluation de la performance du BPTI, l'outil d'autoévaluation élaboré par le service Stratégie et plan d'action sur le sida, les directives relatives aux Examens conjoints des programmes de lutte contre le sida et l'instrument d'harmonisation et d'alignement des actions des pays ;

12.5 *Accueille avec satisfaction* l'annonce du renforcement de la capacité du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le domaine de la sexospécificité et *incite* les Coparrainants à nommer au moins un cadre de haut niveau chargé du VIH et de l'égalité des sexes pour atteindre les résultats préconisés dans le Budget-plan de travail intégré ;

12.6 *Demande* à l'ONUSIDA d'explicitier davantage les responsabilités sectorielles qui incombent à chaque Coparrainant et au Secrétariat en matière de sexospécificité afin de mettre en place un soutien technique stratégique plus coordonné pour les ripostes nationales au sida, et de faire rapport au Conseil de Coordination du Programme à sa première réunion de 2008 ; et

12.7 *Demande* à l'ONUSIDA d'étudier avec les donateurs et les mécanismes de financement la possibilité d'élaborer des critères permettant d'évaluer les propositions de lutte contre le VIH en matière de questions liées au sexe et d'inciter les gouvernements et la société civile à inclure des composantes relatives à la sexospécificité.

#### **Point 4.3 de l'ordre du jour : Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion**

13.1 *Adopte* les recommandations contenues dans le Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion (document ONUSIDA/PCB(20)/07.9) et *prend acte* de leurs incidences financières telles que définies dans l'annexe au rapport ;

13.2 *Demande* à la famille ONUSIDA de faire en sorte que sa riposte gestionnaire tienne compte des recommandations du 13.1 ; et

13.3 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de créer un groupe de référence chargé de suivre et de mettre en œuvre les recommandations du 13.1.

#### **Point 4.4 de l'ordre du jour : Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

14.1 *Demande* à l'ONUSIDA d'œuvrer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour remanier et mettre à jour leur Mémoire d'accord, et, compte tenu de l'évolution du paysage, actualiser les domaines et modalités de leur coopération, et soumettre le document remanié à leurs conseils respectifs pour approbation. De même, il sera essentiel qu'ils élaborent un système de suivi commun, pour garantir la responsabilité morale ;

14.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec les parties prenantes nationales, les Coparrainants, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le



paludisme, et d'autres partenaires, d'établir des critères et des procédures pour la mise en place d'un Dispositif d'examen indépendant des plans stratégiques nationaux qui validera la recevabilité de ces plans, en vue de leur financement au niveau international ;

14.3 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, en collaboration étroite avec les instances nationales de lutte contre le sida, les Coparrainants de l'ONUSIDA et les autres partenaires de la riposte au sida, d'intensifier son rôle de centrale d'information offrant accès à un appui technique efficace qui permette d'accélérer l'élargissement des activités ;

14.4 *Demande* à l'ONUSIDA de faciliter la gouvernance des programmes de lutte contre le sida bénéficiaires d'une subvention du Fonds mondial en épaulant les Mécanismes de coordination dans les pays, et l'alignement de ces mécanismes sur les principes de coordination globale de la riposte nationale au sida ;

14.5 *Demande* à l'ONUSIDA de faire rapport sur les mesures concrètes qu'il devra prendre pour augmenter le taux de succès des propositions de traitement, prise en charge et prévention du sida soumises au Fonds mondial, pour aider à atteindre le but de l'accès universel ainsi que celui d'une plus grande mobilisation des ressources et de présenter un compte rendu à la 23<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ; et

14.6 *Consent* à ce que la qualité des interventions de prévention, de soins et de traitement ainsi que la qualité du soutien technique fassent l'objet d'un thème de discussion lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme.

**Point 5.1 de l'ordre du jour : Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi**

15. *Prend acte* du document 'Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi' (document ONUSIDA/PCB(20)/07.13).

**Point 5.2 de l'ordre du jour : Allocution du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA**

16. *Prend acte* de la déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA.

**Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions**

17.1 *Décide* que la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra à Genève en décembre 2007 pour approuver les modalités, les mécanismes et le mandat de l'évaluation de l'ONUSIDA, la date exacte devant être décidée par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme puis communiquée au Conseil ;

17.2 *Décide en outre* que la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra à Genève au milieu de l'année 2008, la date exacte devant être fixée par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme en accord avec le Secrétariat ; et

17.3 *Recommande* que la prévention, le diagnostic et le traitement de la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH et les modalités de travail de l'ONUSIDA avec les groupes liés à la tuberculose, figurent parmi les questions thématiques traitées lors d'une des réunions à venir du CCP.